

**CIRCONSCRIPTION
de
FONTENAY-LE-COMTE**

Année scolaire : 2023/2024

COMPTE RENDU du

CONSEIL D'ÉCOLE : 1 2 3

COMMUNE : **Chaillé-les-Marais**

Date : **20/02/2024**

ÉCOLE (s) : **école primaire publique**

Durée : **2h15**

PARTICIPANTS (NOM et Qualité) :

- M. JOLY, directeur de l'école
- Mme AUTIN, enseignante
- Mme HERBRETEAU, enseignante
- Mme CHADET, enseignante
- Mme BLUTEAU, enseignante
- Mme GIRARD-DESPROLET, enseignante
- Mme HAMDY, enseignante
- M. MÉTAIS, maire de la commune
- Mme GAUTRONNEAU, DDEN
- Mme GOSSELIN, ATSEM
- Mme ALLENTIN, représentante des parents d'élève
- Mme PENINO, représentante des parents d'élève
- Mme BAUDINET, représentante des parents d'élève
- Mme GIMENEZ, enseignante
- Mme GAUTER, enseignante
- Mme DESHAYES, enseignante
- Mme BISCAUT, enseignante
- Mme MICAULT, enseignante
- Mme THEZE, enseignante
- Mme DORMOY, adjointe enfance-jeunesse
- Mme LIGONNIÈRE, représentante des parents d'élève
- Mme CATINAUD, représentante des parents d'élève
- Mme AITSIALI, représentante des parents d'élève

ABSENTS EXCUSES (NOM et Qualité) :

- Mme BOURNOVILLE, inspectrice de l'éducation nationale de la circonscription de Fontenay-le-Comte
- Mme BABIN, enseignante
- Mme GILBERT, enseignante
- Mme CHAMAS, psychologue scolaire du RASED
- M. LEJEUNE, enseignant
- Mme BLANCHET, enseignante spécialisée du RASED

Président de séance : Johann JOLY

Début de la séance : 18h00

Fin de la séance : 20h15

Ordre du jour :

- Adoption du Procès-Verbal du précédent conseil d'école ;
- Point sur la situation générale de l'école ;
- Organisation du rythme scolaire à la rentrée 2024 ;
- Point d'étape de réalisation du projet d'école et ses conséquences (déménagement, ré-emménagement);
- Présentation du projet d'école et de ses déclinaisons pour cette année ;
- Point financier (coopérative scolaire OCCE);
- Point sur la sécurité ;
- Questions diverses.

Relevé de conclusions

Avant d'entamer l'ordre du jour, M. Joly précise que la présence de toutes et tous n'est obligatoire que durant les deux heures qui suivent le début de la réunion.

Avant d'entamer l'ordre du jour, il est décidé d'adopter le mode de vote en début de chaque conseil d'école pour lequel il est attendu de voter une ou des décision(s). Lors de ce conseil d'école, nous devons arrêter le modèle de rythme scolaire pour les 3 prochaines années. Il est décidé de voter à bulletin secret.

-Adoption du Procès-Verbal du précédent conseil d'école :

Les présents adoptent à l'unanimité le Procès-Verbal du conseil d'école du 9 novembre 2023.

-Point sur la situation générale de l'école :

Mme Herbreteau fait le point sur la situation générale de l'école.

- Mme Girard-Desprolet fait le point sur la situation générale de l'école.
- Notre école comporte actuellement :
 - a. 9 TPS : Mme Ingrid Deshayes, assistée de Mme Aurélie Gosselin dans le cadre du dispositif d'accueil des enfants de moins de 3 ans ;
 - b. 24 PS/MS (19+5) : Mmes Armelle Babin et Louise Bluteau, assistées de Mme Élisabeth Drapeau ;
 - c. 23 MS/GS (17+6) : Mme Pascaline Gimenez et M. Pierre Lejeune, assistés de Mme Linda Marchese, dans le cadre des GS dédoublés ;
 - d. 14 GS : Mmes Émilie Hamdi et Louise Bluteau, dans le cadre des GS dédoublés ;
 - e. 15 CP : Mme Gladys Herbreteau, dans le cadre des CP dédoublés ;
 - f. 13 CP/CE1 (7+6) : Mme Virginie Autin, dans le cadre des CP et CE1 dédoublés ;
 - g. 14 CE1-A : Mme Delphine Micault et M. Johann Joly, dans le cadre des CE1 dédoublés ;
 - h. 18 CE2 : Mme Nathalie Biscuit ;
 - i. 16 CE2/CM1 (10+6) : Mme Julie Girard-Desprolet ;
 - j. 22 CM1 : Mmes Solen Theze et Nadège Gauter ;
 - k. 20 CM2 : Mme Gladys Chadet.
- Ceci représente un total de 188 élèves, soit 3 de plus que l'an passé à la même époque (70 élèves en Maternelle + 118 en élémentaire).
- Il est à noter qu'une famille de 4 enfants (en PS, CP, CE2 et CM2) et un élève de CE1 quitteront l'école à la rentrée des vacances de février et qu'une nouvelle élève intégrera la classe de CE2.
- Les prévisions pour la rentrée prochaine seront donc les suivantes, sous réserve de départs, arrivées et orientations :
 - 17 TPS (10 déjà inscrits) ;
 - 15 PS (10 déjà inscrits) ;
 - 18 MS (- Zaya Carpin) ;
 - 22 GS (- Emma Prieto) ;
 - 20 CP ;
 - 21 CE1 (- Mattéo Carpin) ;
 - 19 CE2 ;
 - 28 CM1 (-Loona Carpin / + Lisa Barest-Lazarre) ;
 - 28 CM2 (+ Kendjy Rigau et Louve Schweizer).
- a. 20 CP, 21 CE1, 20 CE2, 28 CM1 et 28 CM2, soit un total de 116 élèves ;
- b. En maternelle, les projections sont plus compliquées, les futurs élèves de TPS n'étant pas encore inscrits pour la rentrée prochaine. Nous avons fait une projection de 21 TPS, en lien avec le registre des naissances de la commune mais la Direction Académique l'a arrêtée à 17 car ce serait finalement le nombre maximal d'élèves dans le dispositif. Ensuite, les effectifs étant comptabilisés séparément, nous avons estimé les prévisions suivantes à 15 PS (9 actuels + 6 liés au registre des naissances), 18 MS et 22 GS pour un total de 72 élèves, soit 4 de plus que l'an passé lors des mêmes opérations de prévision.
- Lors du CSA-SD du mardi 6 février, il a été décidé de ne pas ouvrir une classe supplémentaire malgré des effectifs en hausse. Cette absence d'ouverture rendra de fait les répartitions d'élèves très compliquées l'année prochaine, si elle n'est pas révisée au mois de juin.
- La question revenant souvent ces dernières années, M. Joly évoque la classification de l'école en Éducation Prioritaire.
- Comme annoncé précédemment, il ne sera pas présenté de liste des travaux en conseil d'école, cette présentation ne semblant plus utile aux représentants de la municipalité comme aux personnels de l'école, ce qui devrait permettre de consacrer plus de temps à l'étude des questions diverses. Seuls les travaux ou problématiques matérielles importants seront désormais évoqués.
- Au-delà de ces points, il semble important à l'équipe enseignante de remercier la commune pour les travaux déjà effectués depuis la rentrée.

-Organisation du rythme scolaire à la rentrée 2024 :

- M. Joly explique que nous devons nous repositionner en vue du rythme scolaire de la rentrée 2024 et des 3 prochaines années, l'école organisée sur 4 jours relevant d'une dérogation.

- M. Joly redonne les éléments de contexte.
- Dans le cadre du décret du ministère de l'Éducation Nationale (décret n°2017- 1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelle et élémentaires publiques), les modalités d'organisation de la semaine scolaire doivent de nouveau être rediscutées cette année pour décider si l'école continue d'organiser sa semaine sur 8 demi-journées (sans le mercredi matin) ou revient à une organisation sur 9 demi-journées (dont le mercredi matin). Ce décret rappelle la compétence décisionnelle de la Directrice Académique sur l'organisation du temps scolaire qui, « saisie d'une proposition conjointe d'une commune ou d'un établissement public de coopération intercommunale et d'un ou plusieurs conseils d'école, peut autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire définie par l'article D. 521-10. »

Ainsi, le conseil d'école et la municipalité devront faire remonter à la Direction Académique leur décision, issue d'un vote en ce qui concerne le conseil d'école.

- Finalement, sur proposition de M. le maire, il est décidé de voter à main levée.
- M. Joly explique que les votants devront se prononcer sur "pour ou contre le maintien d'une semaine scolaire de 24 heures pour les élèves réparties sur 8 demi-journées sur 4 jours sans modification du calendrier scolaire annuel". Ils pourront donc voter « pour » cette proposition, « contre » ou bien exprimer qu'ils sont « sans opinion ».
- 20 votes favorables au maintien d'une organisation de la semaine sur 4 jours ;
- 0 vote favorable à un retour à une organisation de la semaine sur 4,5 jours ;
- 0 vote "sans opinion" ou "Ne Se Prononcent Pas" (NSPP).

L'avis du Conseil d'école est donc favorable au maintien d'une semaine scolaire de 24 heures pour les élèves, réparties sur 8 demi-journées sur 4 jours sans modification du calendrier scolaire annuel.

Les horaires resteront inchangés à savoir une semaine scolaire répartie sur les journées de lundi, mardi, jeudi et vendredi avec un début des cours à 8h55, jusqu'à 12h00, puis une reprise des cours à 13h40 jusqu'à 16h35.

- Cet avis sera remonté par le biais du Procès-Verbal à l'inspection de circonscription, puis à la direction académique.
- Après réception de ce Procès-Verbal et de la position de la commune, la directrice académique arrêtera sa décision et la fera connaître aux intéressés à l'issue d'une réunion du Conseil Départemental de l'Éducation Nationale (CDEN) qui se tiendra le 27 juin 2024.

-Point d'étape de réalisation du projet d'école et ses conséquences (déménagement, ré-emménagement):

- Mme Autin rappelle que le projet de groupe scolaire devrait voir le jour, pour la partie élémentaire à la rentrée 2026. Ce projet a été présenté aux personnels de l'école et aux représentants de parents d'élèves avant d'être validé par le conseil municipal.
- Mme Autin propose aux représentants de la municipalité de prendre la parole, s'ils le souhaitent, pour détailler ce projet.
- M. Métais prend la parole pour indiquer qu'ils ont répondu aux besoins et demande de l'équipe enseignante en ce qui concerne la modification du plan. Coût total 2080000 €. Le projet bénéficiera de 1200000€ d'aide, dont 800 000€ d'aides de l'État
- La rentrée de septembre 2024 ne se fera pas dans les locaux actuels.
- Entre les rentrées 2024 et 2026, les locaux de l'école élémentaire ne seront plus accessibles du fait des travaux. Malgré des travaux débutant théoriquement en janvier 2025, il a été décidé de procéder au déménagement et au ré-emménagement des classes dès la fin de l'année scolaire en cours, pour plus de stabilité.
- Dans un premier temps, il a été acté par la municipalité, sur proposition de l'équipe enseignante, l'établissement d'un groupe de bâtiments préfabriqués, à proximité immédiate de l'école actuelle, garantissant la sécurité des élèves et des conditions de travail et d'apprentissage acceptables durant 2 ans. Cette solution a finalement été écartée en raison du coût prévisionnel qu'elle représentait.
- Mme Autin propose aux représentants de la municipalité de détailler la situation et les options envisagées, s'ils le souhaitent.
- M. Métais prend la parole et précise que d'autres options sont envisagées : le rapatriement de l'école élémentaire dans la mairie avec l'hypothèse de l'aménagement suivant : Les 4 modulaires seraient installés dans le jardin de la mairie + le réaménagement de 4 salles de la mairie d'environ 40M2 transformées en classe (2 en RDC et 2 à l'étage). Il peut être envisagé un accès illimité à la salle communale par l'équipe enseignante.
- Pour les temps de récréation, l'atelier technique peut être réaménagé en préau avec un accès au parking du haut pour une cour de récréation fermée.
- Un rendez-vous avec l'IEN est programmé avec les membres de la municipalité.
- M. Joly rappelle qu'il est important pour ces questions de continuer d'impliquer les représentants de parents pour des questions spécifiques et éclairages particuliers. M. Le Maire demande aux représentants des parents de lui communiquer deux noms pour porter ces questions lors de futurs temps de rencontre.
- Mme Allentin demande si le périscolaire changera d'emplacement. M. Le Maire précise que les lieux resteront les mêmes.
- Pour les petites vacances, les classes ne seront pas utilisées par le Centre de Loisirs Intercommunal.
- Mme Biscuit contextualise un certain nombre de points du règlement présenté, notamment en ce qui concerne les relations école-familles : s'il se passe quoi que ce soit, avant de contacter M. Joly sur le numéro d'urgence, parfois à des heures tardives, il faut impérativement prendre contact avec l'enseignant de la classe, sans s'arrêter aux dires des enfants.

-Point financier (coopérative scolaire OCCE):

- Mme Deshayes, en tant que mandataire de la coopérative scolaire, fait le point sur la situation financière de la coopérative scolaire OCCE.
- A ce jour en banque, l'école dispose de 9126,96€, répartis sur les 11 classes.
- Mme Deshayes remercie la municipalité pour le financement à hauteur de 250€ de la « collation » des TPS.
- Elle remercie également l'APE pour la prise en charge de deux spectacles au Jean-Baptiste pour les élèves de l'école maternelle, la participation à hauteur de 1080€ pour le temps fort du cycle 3 et la participation de 580€ pour la venue d'un planétarium pour l'ensemble des élèves de l'école élémentaire en avril prochain.
- Le bénéfice du marché de Noël s'élève cette année à 938,30€.
- Dans les actions à venir, il est à noter qu'une tombola 100% gagnante sera lancée avant les vacances.

-Point sur la sécurité :

- Mme Chadet fait un point sur la sécurité à l'école.
- Des exercices incendie ont été exécutés en maternelle et en élémentaire au cours du second trimestre. De nouveaux exercices seront réalisés au mois de juin.
- D'autre part, comme expliqué lors du premier conseil d'école, le PPMS a été mis à jour mais la sécurisation de l'accès aux locaux de l'école élémentaire durant le temps périscolaire, continue de poser problème.
- Nous avons effectué un exercice d'évacuation d'urgence, un exercice de confinement et nous réaliserons un nouvel exercice « attentat-intrusion ».
- Enfin, M. Schaub, responsable « sécurité » pour l'inspection académique a visité l'école le lundi 20 novembre pour réaliser un diagnostic de sécurité et a transmis des recommandations à la municipalité pour améliorer la sécurisation des locaux. A ce titre, Mme Chadet demande aux représentants de la municipalité les préconisations retenues ou non par leurs soins.
- Pour l'école maternelle, sera effectuée la pose d'un visiophone pour la porte d'accès à l'école. Quelques portes ont également été ciblées afin d'être équipées de poignées moletées ou crochets. Enfin, la porte de la salle des maîtres sera également retouchée afin de répondre aux consignes de sécurité.
- Les préconisations qui ont été formulées pour le côté élémentaire ne seront pas retenues au vu de la temporalité et du prochain déménagement à la rentrée prochaine.
- Mme Dormoy annonce un temps de rencontre avec M. Poitou pour programmer tous ces travaux côté maternelle pour la rentrée de septembre. A ce titre, la peinture de la façade sera également refaite. Un réaménagement de l'espace devant l'école maternelle sera également réalisé.
- Les conditions d'accès au périscolaire seront également revues.

-Questions diverses :

M. Joly présente les questions diverses transmises par les représentants des parents d'élèves.

Les représentants des parents d'élèves tiennent à remercier l'équipe enseignante pour l'écoute et la prise en compte des remontées et propositions de l'année dernière.

La parole est laissée à Mmes Biscuit et Micault qui traiteront les questions diverses.

Questions à destination de l'équipe enseignante :

- Absences de remplacement : À la suite des absences répétées de l'enseignante des CMI des jeudis et vendredis, quelles mesures peut prendre l'école pour donner suite au non-remplacement de cette maîtresse malgré les multiples appels et interpellations du rectorat par les parents ? Quel contenu pédagogique peut être prévu pour ces élèves qui se retrouvent sans apprentissage depuis décembre à de nombreuses reprises ? Les enfants se plaignent de s'ennuyer, de faire beaucoup de coloriages. De plus, ceux se trouvant en salle des maîtres sont en surveillance modérée et certains élèves rapportent que leurs camarades peuvent en profiter...

- Mme Biscuit interroge les RPE quant aux points de suspension et leur signification. Mme Allentin donne quelques exemples de comportements rapportés (vols de fournitures). Il est désormais acté que les élèves ne seront plus dans la salle des maîtres mais tous dans une salle de classe.
- Mme Biscuit explique que la formulation de la question est gênante, car elle laisse entendre que ces problèmes ne concerneraient qu'une seule classe. Pour l'équipe enseignante, cette situation est malheureusement celle de toutes les classes qui y ont été confrontées.
- L'équipe enseignante fait son maximum, à chaque occasion, pour déstabiliser le moins possible l'ensemble des élèves (ceux de l'enseignant non remplacé comme les autres).
- Il est impossible de conduire des séances d'apprentissage pour les élèves de l'enseignant non remplacé, l'école étant avertie au dernier moment et les enseignants des autres classes étant dans l'impossibilité, au pied levé, de construire des séances d'apprentissage adapté.
- L'équipe enseignante a évidemment conscience de l'ennui potentiel des élèves concernés et n'a pas les moyens de l'éviter. La seule solution viable reste que l'enseignant absent légitimement soit remplacé systématiquement.
- Mme Baudinet fait part de son échange avec la Direction Académique. La réponse apportée est que l'école de Chaillé-les-Marais n'est pas une priorité.
- M. Joly rappelle les critères qui amène la Direction Académique à ne pas prioriser notre école : taille de la structure – priorité de la formation sur le temps de classe.
- L'ensemble des acteurs regrette cette situation. L'équipe enseignante doit déjà gérer au mieux le temps des élèves au niveau de l'école sur les jours de non-remplacement (anticiper un livret d'autonomie, répartir au dernier moment les élèves dans les classes, etc).
- Mme Allentin précise que la volonté des représentants des parents n'était surtout pas de stigmatiser une classe en particulier.
- Mme Bluteau précise que les fiches du Registre de Santé et de Sécurité au Travail (RSST) sont aussi disponibles pour les usagers de l'école. Cela n'apporte pas de solution immédiate mais permet de garder une trace de ces événements.
- M. Joly rappelle aussi la piste d'une déclaration à la FCPE qui permet une interpellation directe du Ministère.

- Sécurité des biens : Les parents s'inquiètent du nombre de vols répétés en cycles 2 et 3. Pourriez-vous renforcer la surveillance et aborder ce sujet en classe avec les élèves s'il vous plaît ?

- Mme Biscuit indique tout d'abord que les vols à la connaissance de l'équipe enseignante sont plus que limités en nombre. Les situations recevables ont toutes été gérées. Depuis, les portes des classes concernées sont verrouillées durant tous les temps de récréation, interdisant aux élèves de se rendre sans surveillance continue dans les salles de classe. Seules deux situations n'ont pas conduit à retrouver les objets disparus, un des objets n'étant pas autorisé à l'école, comme précisé dans le règlement intérieur. Nous parlons ici de situations plus qu'isolées ayant concerné moins de 5 élèves au total et ne nécessitant pas à nos yeux une autre réponse que celles déjà apportées.

-Questions diverses (suite) :

- Entrée au collège : Comment peut-on aider la préparation des CM2 à l'entrée au collège (organisation du travail, anticipation des devoirs) ?

• Mme Biscout indique que l'équipe enseignante n'a pas réellement perçu le sens de cette question, les élèves étant déjà préparé consciencieusement à leur entrée en 6ème, leur semble-t-il. Les parents concernés par cette question sont invités à se rapprocher de l'enseignante de CM2, s'ils le souhaitent, car il s'agit davantage d'un questionnement de classe. Des réponses ont été effectuées aux parents d'élèves concernés par Mme Chadet.

- Marché de Noël : La vente des créations des enfants à l'occasion du marché de Noël, soulèvent, de nouveaux, plusieurs interrogations :

- ***Un prix trop excessif pour de nombreuses familles, ce qui crée des inégalités d'achats entre les enfants ;***
- ***Certains repartent donc sans rien alors qu'ils ont pris le temps de réaliser une création en classe (où vont les objets créés non vendus ?)***
- ***Dans certaines classes, les enfants ne font pas les réalisations si les parents n'ont pas pu/voulu acheté (cela peut pointer des différences entre élèves).***
- ***À la suite du Comité de Pilotage (COPIL) sur le Projet Éducatif Territorial (PEDT) du 08/02/24, il a été mis en lumière que 83 familles de l'école sont concernées par un coefficient familial inférieur à 900. Face à cela, l'école ne pourrait-elle pas revoir sa manière de réaliser / distribuer / vendre des créations lors du marché de Noël (une création offerte, prix libre, prix fixe plus bas qu'actuellement, ...)***

• Mme Biscout rappelle que l'équipe enseignante a déjà mis en débat cette question et avait annoncé se positionner au mois de juin 2024 pour le futur marché de Noël. La plupart des questionnements mentionnés animent également l'équipe enseignante, partagée entre la nécessité que toute création serve les apprentissages scolaires des élèves, financer la Coopérative scolaire, que la situation sociale des familles et l'équité de traitement des élèves soient prises en compte.

• Actuellement, pour information, les seuls revenus de la Coopérative scolaire sont générés par les cotisations et dons volontaires de début d'année (qui couvrent tout juste les frais d'adhésion à l'OCCE), les contributions volontaires des familles (1€) pour les sorties pédagogiques (quand elles sont financées par la coopérative scolaire), la tombola (dédiée au financement des temps forts pour réduire la part des familles) et les photos de classe.

• La décision de la participation de l'équipe enseignante au marché de Noël est en débat, une solution permettant de lier l'ensemble de ces points n'ayant pas été trouvée jusqu' alors. Par ailleurs, l'équipe enseignante rappelle que cette situation était non problématique à l'époque où elle participait, comme l'APE, au marché de Noël des commerçants.

• M. le Maire évoque la piste d'une éventuelle distribution de tickets par le CCAS en fonction du coefficient familial des familles.

Questions à destination de la municipalité :

• M. Joly demande aux représentants de parents de bien vouloir disposer des questions à destination de la municipalité, pour qu'elles puissent figurer en toutes lettres dans le Procès-Verbal, à l'avenir.

-Les parents se sont questionnés, en premier lieu, sur les l'expérimentation pour cette période d'un système de pièces de puzzle sur le temps de cantine par table pour créer une dynamique de tablée. Cette expérimentation ne sera pas reconduite après les vacances.

-Le 2ème questionnement portait sur le service à table. Les tablées sont très grandes et certains parents regrettent l'iniquité lors du service pour les élèves en bout de table qui se retrouvent avec des portions parfois réduites.

• Mme Dormoy annonce la réorganisation du service à partir de la rentrée des vacances d'hiver. A partir de la période prochaine, les tables seront plus petites (6 places maximum) et 2 plats seront mis en circulation par table.

• Mme Dormoy rappelle la problématique de ce temps de repas toujours assez bruyant.

• Dans cette optique, de nouvelles chaises seront installées pour limiter le bruit ; une reconfiguration de la salle sera effectuée pour optimiser l'espace. Elle sera accompagnée d'une réorganisation du temps de repas : les CM mangeront au 1er service. Les GS et les CP mangeront au second service. Cette expérimentation devrait se poursuivre jusqu'à la fin de l'année scolaire afin de permettre un recul suffisant pour en dresser un bilan.

Points posant problème :

- Absence d'ouverture de classe en vue de la future répartition des élèves à la rentrée 2024.
- Conditions d'apprentissage des élèves et de travail des personnels durant les travaux du futur groupe scolaire.
- Conditions d'apprentissage des élèves lors de l'absence non remplacée d'un enseignant de l'école.

Signatures :

A handwritten signature in blue ink, consisting of several stylized, overlapping loops and lines, positioned on a light-colored background.